

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, s'ont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No 3, Rue La Montagne, Basse Ville.



FRECHETTE & CIE.

Imprimeurs et Propriétaires,

N^o. 8, RUE LA MONTAGNE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant. Douze lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

EXTRAITS DIVERS DES DERNIERS JOURNAUX FRANÇAIS.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid du 24 sont de source ministérielle et libérale; elles annoncent que le 13, une forte garnison commandée par le capitaine Goroñiti, de San-Yago, a été mise en déroute par les troupes de Christian, et que Goroñiti, lui-même a été fait prisonnier.

Une de ces correspondances me que depuis quelques jours le peuple de Madrid n'est occupé que de l'arrivée probable en Espagne des auxiliaires français, portugais et anglais, que l'on attend pour aider les troupes de la reine à maîtriser l'insurrection des provinces septentrionales. On n'admet pas le mot *intervention*, ajoute le correspondant, car le gouvernement, à la suite de la correspondance, a demandé qu'assistance le peuple espagnol ne demandât qu'assistance.

Paris, 31 Mai.—L'horizon se rembrunit de tous les côtés. La situation du juste-milieu en Espagne menacée par une insurrection républicaine ou par une restauration, l'entrevue de Calisen, les embarras intérieurs des doctrinaires et des whigs en France et en Angleterre, la république et le radicalisme en guerre dans les dix pays avec la chambre des pairs, une agression du roi de Hollande presque certaine si le cabinet doctrinaire intervient en Espagne, et la crainte de voir les Russes et les Prussiens soutenir le roi de Hollande, voilà une série de complications et de dangers dont le monde s'entrevoit. Les bruits d'émigration et de soulèvement dans le Midi et dans l'Ouest qu'on répand sans fondement, nous l'espérons, viennent encore ajouter aux alarmes générales.

Jamais, sous la restauration, on n'avait vu un si grand nombre de détenus et d'accusés politiques. Que s'est-il donc passé pour motiver cette réaction judiciaire? Il s'est passé la révolution de juillet.

Tous ceux qui ont contribué par leurs actes, par leurs écrits, par leurs discours aux trois journées, sont tous disputant leur liberté, leur fortune et leur vie avec la cour des pairs, la chambre des députés et les tribunaux de tous degrés. Les héros de juillet sont en prison ou sur la sellette, les députés de la gauche sont hors des affaires, les journalistes libéraux ruinés et maltraités dans leurs personnes, les commissaires de l'Hôtel-de-Ville sont livrés à la main des huissiers. Sommes-nous encore en 1830? Tout ce qui s'était porté sur Rambouillet a-t-il été repoussé par la garde? Charles X est-il rentré aux Tuileries à la tête de son armée?

On lit dans le *Courier Français*: « Les esprits commencent à se calmer au sujet de l'intervention. On la regardait comme invraisemblable à la Bourse de ce jour. Il est évident que la France ne l'entreprendra pas seule à ses frais et risques; or, l'Angleterre n'est pour une part quelconque dans une pareille entreprise. La diplomatie trouvera sans doute quelque moyen terme pour aider l'Espagne sans envoyer dans la Péninsule une armée française. C'est ce que nous avions pensé dès le principe, et nous voyons avec satisfaction l'opinion générale revenir à cette idée. »

On s'entretient beaucoup dans le monde politique d'une mémoire de M. de Talleyrand contre l'intervention à main armée dans les affaires d'Espagne. On assure que cette pièce diplomatique, confiée me aux idées personnelles de Louis-Philippe sur la question, est remarquable par une grande lucidité. Le vieux diplomate rappelle son opposition à l'intervention de 1809 et ses tristes prédictions justifiées par l'événement, il fait voir que l'intervention de 1823, bien qu'elle fut appelée par les vœux de la grande masse du peuple espagnol, n'a valu à la France que de la gloire et de l'ingratitude, et il déclare que l'intervention de 1835 pourrait avoir des conséquences plus funestes encore qu'aucune des expéditions lointaines dans lesquelles la France a jamais été engagée par ses gouvernements.

SUISSE.

Lausanne, 15 mai.

Dernière querelle du protestantisme.

Le clergé du canton de Vaud, invité à envoyer des députés au jubilé de Genève, vient de répondre qu'il croyait devoir s'abstenir, attendu que l'église de Genève ne reconnaissait plus l'autorité de la confession de foi des églises helvétiques. Ce petit fait est de la plus haute importance; c'est le commencement de la fin; c'est la première scène du dernier acte du drame protestant.

Tant que les protestants se sont battus sur le terrain de l'interprétation de l'Écriture Sainte, ils ont pu se faire de blessures plus ou moins profondes, mais ils n'ont pu se porter des coups mortels. En se jetant mutuellement la bible à la tête, ils étaient tous dans leur droit; ils n'attaquaient pas la légitimité de leur commun principe. C'était l'état normal de leur constitution. Les uns entendaient un passage de telle façon, les autres de telle autre; on se disputait sans fin sur les textes, mais on s'abstenait de tout argument d'autorité; il était reconnu, en fait, depuis plus d'un siècle, que toute église qui prenait l'évangile pour sa règle, tout en l'interpré-

tant suivant son bon plaisir, était une église chrétienne. En 1735, les ministres genevois avaient déjà secoué l'autorité des confessions de foi, et il ne vint point à l'esprit du clergé vaudois de se refuser à assister à leur jubilé. Que s'est-il donc passé qui ait pu ramener ainsi une portion du protestantisme à l'argument d'autorité? Un grand fait, la décadence même de la réforme, trop visible pour que les protestants zélés n'aient pas cherché à y porter remède.

Le remède qu'ils ont trouvé c'est de remonter le fleuve de la réforme, de se reporter à ce temps où elle vivait d'une vie telle quelle, sur ce système d'autorité usurpée qu'elle avait construit à l'image de ce même catholicisme qu'elle venait de renier, et où les confessions de foi, d'un côté, et le pouvoir du souverain, de l'autre, remplaçaient le pape et l'église universelle. Ce système était trop inconscient, en contradiction trop patente avec le principe du libre examen, pour avoir la vie longue; la logique l'a tué; il n'a pas duré un siècle dans son intégrité, et le monde protestant est aujourd'hui couvert de ses débris.

C'est pourtant là ce que les nouveaux calvinistes ont entrepris de restaurer, et c'est Genève qu'ils ont choisi pour prendre ligue d'opération.

Une chapelle dissidente a été fondée dans cette ville; elle a pris pour étendard les vieux formulaires de la réforme, et elle se morfond depuis quatre années à dire aux Genevois: Venez à nous; nous sommes la vraie église nationale; voici la confession de foi qu'ont jurée vos pères; nous vous la rapportons pure et sans tache, en dépit de vos ministres qui sont des intrus, des infidèles, et que vous devez abandonner, sous peine de perdre vos âmes.

Cette attaque, quoique partant d'une très faible minorité, a déjà considérablement ébranlé le clergé de Genève. Mais aujourd'hui il ne s'agit plus seulement d'une lutte entre une église établie et quelques dissidents; il s'agit d'une lutte d'église à église. Le clergé de Vaud, par l'éclatante démarche dont nous avons parlé, vient de prononcer une de ces excommunications contre celui de Genève; et depuis la vieille guerre du luthérianisme et du calvinisme terminée par le traité de Westphalie, rien de pareil ne s'était vu; aucune église protestante n'avait osé prendre sur elle d'en athématiser une autre.

La position respective de Genève et de Vaud n'est point particulière à ces deux églises; elle se retrouve partout, spécialement en France, et partout elle entraînera la même rupture.

Dans tous les pays protestants, il y a des orthodoxes et des hétérodoxes sous divers noms divers. Les premiers sont en minorité, mais ils ont beaucoup d'ardeur, un zèle du prosélytisme que rien n'arrête; et comprennent qu'ils ne viendront jamais à bout de leurs ennemis par des débats théologiques et purement scripturaires, ils usent par des siècles d'inutiles disputes, ils croient se frayer une route nouvelle et plus heureuse en essayant de rajouter les formulaires du 16^e siècle.

C'est ainsi que le protestantisme, las de se battre avec des textes auxquels il est si facile d'échapper, a enfin transporté la lutte sur un terrain où il a toujours chancelé, et où il succombera: sur la question de l'Église.

Que signifie, en effet, la déclaration du clergé de Vaud, sinon que pour être une église chrétienne, il faut être conforme à telle ou telle confession de foi? Vous aurez beau arguer de l'Écriture contre le formulaire; celui-ci, vous le savez, est la règle et détermine l'interprétation; si vous n'êtes pas conforme, vous aurez beau protester, vous serez condamné et mis au ban du protestantisme formulé ou formulé.

On ne peut mieux se retrancher dans l'argument d'autorité; mais l'autorité n'appartient pas à qui la veut prendre, et pour faire croire aujourd'hui à celle des confessions de foi, il faudrait plus que le don des miracles et ce ne serait pas assez de ressusciter des morts.

Voilà donc la réforme divisée en deux camps. Dans l'un, on maintient la règle de la liberté; dans l'autre, on cherche à s'appuyer de celui de l'autorité. Il ne peut y avoir d'église sans une autorité qui règle l'interprétation de l'Écriture, dira Lausanne, et, en thèse générale, il aura raison. Le libre examen, répondra Genève, n'admet d'autre autorité que celle de l'Écriture, et d'autre règle d'interprétation que les lumières et la conscience de chacun, et, dans sa thèse de protestant, Genève n'aura pas tort.

Il ne peut résulter autre chose d'une telle lutte que l'aneantissement des deux partis, l'un par l'autre, car chacun d'eux a pleinement raison contre son adversaire.

Du reste, ce n'est pas sans une volonté toute providentielle, que des protestants sont ainsi conduits à réhabiliter le principe d'autorité. Qu'ils travaillent, qu'ils s'évertuent; l'ardeur de leurs efforts n'est rien moins qu'étrangère à l'avenir qui se prépare. Quand ils auront bien prouvé qu'une église sans autorité n'en est pas une, que l'expérience du protestantisme le démontrera

jusqu'à la dernière évidence, les esprits, mieux persuadés par eux qu'ils n'auraient pu l'être par les catholiques, se tourneront alors d'eux-mêmes vers la seule autorité religieuse qui ait des titres. Rousseau l'a dit:

« Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fus catholique, et tout homme conséquent et vrai sera comme moi. » (L. de la Montagne.) Le jour viendra où ce raisonnement aura son plein effet, et ce jour-là Saint-Pierre de Genève reconnaîtra le même successeur que Saint-Pierre de Rome. Ce jour est moins éloigné qu'on ne pense.

L'Ami de la Religion annonce qu'une princesse de l'Indoustan avait légué en 1833 un legs considérable pour l'établissement d'un évêché catholique à Madras, la seconde des villes de l'Inde, le souverain pontife vient de nommer au nouvel évêché le docteur Daniel O'Connor, natif de Cork, en Irlande, et provincial des Augustins de cette île. Un vaisseau de ligne anglais conluit à la côte de Comandel le nouveau prélat, accompagné de six prêtres et de quatre jeunes laïques qui doivent fonder un collège à Madras.

La veuve du célèbre capitaine Cook vient de mourir près de Londres, à l'âge de 94 ans.

On a reçu des lettres de Lisbonne du 17. Rien d'important n'est survenu dans cet empire. Suivant le *Courier*, le mariage de dona Maria avec le prince Maximilien, est considéré à Lisbonne comme moins assuré qu'il paraît des dernières nouvelles. Il est question maintenant de substituer au jeune prince la personne du duc de Nemours.

Le *Morning Herald* observe à ce sujet que l'Angleterre ne pourrait voir de bien bon œil une semblable union.

La marche des affaires en France est signalée avec alarme par les journaux anglais. Le *Courier* fait sentir combien est inadéquate cette guerre déclarée à la presse par le gouvernement de Louis-Philippe. La presse dit le *Courier*, est aujourd'hui l'organe du corps social, et le ressort qui le fait agir. S'attaquer à la presse, c'est soulever contre soi le grand nombre des esprits. Nous ne pouvons que regretter de voir le gouvernement français entrer dans cette voie funeste.

Un pair de France que l'on consultait hier soir sur l'état de paix et de guerre, répondit en souriant: « Tout cela est le jeu à dire; je n'adresserai ni à Saint-Petersbourg, ni à l'empereur Ferdinand, ni au roi de Prusse, ni au roi des Français pour faire la guerre. Avez-vous le consentement de la dynastie Rotschild? »

BAS-CANADA.

(DE L'ÉCHO DU PAYS.)

NOTE BIOGRAPHIQUE SUR LE HONORABLE DESSAULLES.

L'hon. Jean Dessaulles était fils de feu Jean Dessaulles, natif de Suisse, et de feu dame Marguerite Crevier, de ce pays.

Il épousa en 1799 D^e Marguerite Anne Waden, fille d'Em. Waden, aussi de Suisse, et de dame Dezul et Lanose de ce pays. Il ne naquit de ce mariage qu'un seul enfant décédé en 1801, environ un mois après la mère.

Il épousa en seconde noce (en janvier 1816) D^e Marie R. Papineau, fille unique de Joseph Papineau, écuyer, notaire, et sœur de l'honorable L.-J. Papineau, orateur de la chambre. De ce mariage n'ont eu plusieurs enfants dont trois, deux fils et une fille survivent au père et doivent partager sa succession sur le principe d'égalité suivant son testament.

L'hon. Dessaulles vint s'établir dans la seigneurie de St-Hyacinthe auprès de feu madame Delorme sa tante, qui en était seigneuresse, vers 1783. La seigneurie de St-Hyacinthe n'est à l'heure actuelle qu'une vaste forêt. Car en 1790, on n'y comptait que 300 communiants, et aujourd'hui on y en compte 7800 sans y comprendre environ 100 familles protestantes.

Il prit l'agence de la seigneurie peu de temps après, succédant à feu Messire Noiseux, et la conserva sous son nom jusqu'en 1814, époque de la mort du dit H.-M. Delorme son cousin, qui lui légua la dite seigneurie de St-Hyacinthe. Dans la même année il fut promu au grade de Lt-Col. Peu de temps avant cette époque il avait conduit aux frontières le bataillon de St-Hyacinthe en qualité de major commandant. M. Delorme était alors très-malade.

Il était magistrat sous l'administration Craig et eut l'honneur de voir rayser son nom de la liste des magistrats avec bien d'autres citoyens renommés.

Ce fut vers 1783 comme nous avons dit plus haut que M. Dessaulles vint s'établir à St-Hyacinthe. Haut d'environ cinq pieds, aux épaules larges et aux membres nerveux, le front large et haut, les yeux vifs et pénétrants, le teint beau, les traits réguliers, une physionomie pleine de franchise et de noblesse, une force de corps, une souplesse et une agilité peu communes à la course, un esprit vif et pénétrant, un jugement sûr, un cœur noble et généreux, une volonté sincère d'être utile à tous, la faculté de l'être, plein de

grâce et de jeunesse, il ne lui en fallait pas plus pour lui assurer la confiance, l'affection et la reconnaissance de tous les habitants alors établis et de ceux qui virent s'établir à St-Hyacinthe. Les personnes qui venaient s'y établir allaient naturellement à lui: l'impression qu'il savait faire par ses manières sans affectation, franches et ouvertes, les services réels qu'il avait occasion de rendre au nouveau venu finissaient toujours par en faire un nouvel ami. Et il ne mentit jamais à l'amitié; tel qu'il était simple particulier, agent, il fut seigneur; aussi sa popularité fut sans égale dans cette seigneurie, son influence sans bornes; avantages qu'il sut conserver parce que la nature l'avait fait tel qu'en suivant la simple impulsion de son cœur, et mettant au profit de ses semblables les dons dont la nature et la fortune l'avaient doué, il était devenu un homme pour ainsi dire indispensable. Et il ne mentit pas à la nature. La vraie grandeur consiste à appliquer au profit de ses semblables ses talents et ses moyens tant pour l'avancement du bien public que du général. Tel fut la règle de l'hon. Dessaulles. Il sut faire valoir ses talents et ses moyens sur le théâtre où il avait pu à la province de le placer. Il refusa de s'éloigner de ce lieu et de prendre un parti qui probablement lui aurait acquis autant de richesse que celui qu'il avait à un haut degré les qualités requises pour ce parti. Mais il prévoyait que sa vie serait mieux employée dans St-Hyacinthe.

Il passa les lois qui régissent les travaux des cultivateurs, mitoyens et publics, et il était au fait des nombreuses coutumes et usages qui forment un autre corps de lois agricoles non écrites. Ces lois et usages paraissent peu de choses à connaître; mais qui n'en connaît les difficultés sans nombre, et l'embarras où elles jettent ceux qui sont chargés de les expliquer et faire exécuter? L'hon. Dessaulles fut long-temps reconçu arbitre et juge équitable dans ces matières dont l'importance est immense dans un nouvel établissement comme celui-ci; aussi le cultivateur le consultait sur ses travaux particuliers, et plusieurs vieux habitants se plaisent à dire qu'ils ont appris de lui le labour particulier à suivre pour rendre uniforme et plan un champ nouveau, ou un ancien jamais régularisé et aplani. Les voisins en difficulté le prenaient pour arbitre, et son jugement faisait loi. Ils le plaçaient à la tête des travaux publics, chemins, ponts, églises, etc., élève à la magistrature il administra la loi avec beaucoup de discrétion, d'exactitude et d'humanité. Quelques personnes savent aujourd'hui que son esprit conciliateur et sa discrétion a sauvé du malheur plusieurs familles que moins de modération dans le magistrat aurait précipitées.

L'honorable Dessaulles était ami de l'éducation, il favorisa beaucoup de jeunes gens qui lui doivent aujourd'hui une place honorable et avantageuse dans le monde, il aida puissamment le Messire Grouard dans son entreprise; ces deux hommes étaient amis intimes et acquirent l'un et l'autre leur popularité en se rendant utiles à leurs semblables. Quand aux établissements publics M. Dessaulles les dotait magnifiquement. Le collège, la cour de justice, le marché en sont des preuves éternelles. Il est impossible de dire combien de malheureux eurent recours à sa générosité, jamais en vain.

Lors de la menace d'invasion dans la dernière guerre, le gouvernement local fit un appel aux Canadiens. On les vit alors voler aux frontières avec une hygiène et une bravoure digne du plus grand éloge et qu'on ne saurait oublier sans la plus grande ingratitude. Feu M. Dessaulles s'y porta comme ses compatriotes à la tête de 300 hommes. On sait quel grand mouvement se manifesta sans coup férir, au moins pour toutes ces nouvelles levées. Elle lui fournit néanmoins une occasion de faire voir combien il s'intéressait à ses miliciens. Quelques-uns de ces hommes meilleurs cultivateurs que soldats, se voyant désavoués par leurs familles, dans un temps où leur présence était requise pour les travaux, voyant qu'on ne les portait pas plus en avant faute de besoin, se prirent d'ennui, quittèrent le camp par une bonne nuit et s'en revinrent visiter leur famille et leurs travaux. Le major Dessaulles, leur commandant, se rendit immédiatement dans la seigneurie, et le dimanche à l'issue du service du matin, il convoqua le peuple et exposa aux coupables les conséquences de leur désertion, dernière chose qui fut entrée dans leur calcul. Le jour même et le lendemain ils se remirent tous en route pour le camp, et arrivèrent tous en bonne disposition. Le gouverneur (sir George Prevost) irrité de cette désertion, envoya l'ordre de retenir le bataillon de St-Hyacinthe deux mois de plus. Cet ordre portait un tort notable à tous ces honnêtes cultivateurs, et les mettait à retourner trop tard dans l'autonne pour pouvoir faire les labours, d'ailleurs la plupart n'étaient pas vêtus pour la saison. Toutes ces conséquences furent prévues par le major, et il résolut d'obtenir la révocation de l'ordre. Il se rendit chez le gouverneur, qui était très-irrité, lui exposa que ces pauvres cultivateurs ne connaissaient pas les règles de la discipline militaire, qu'ils n'avaient pas calculé les conséquences de leur désertion, et qu'ils étaient tous revenus aussitôt qu'ils les eurent demandés; que beaucoup de ces hommes

n'étaient pas en état de perdre leur autonomie, vu leur pauvreté. La fermeté, la franchise et la noble liberté avec laquelle il exposa ces raisons, firent l'impression désirée sur le gouverneur, qui d'ailleurs était homme à en sentir la force. Après un moment de réflexion: « En bien, major, dit-il, vous connaissez vos hommes, faites-en ce que vous voudrez; je révoque mon ordre. » Le major alors fit choix des hommes qui connaissaient en état de rester au service, et renvoya tous les autres à leurs travaux et ce fut le grand nombre, car l'établissement n'était pas alors bien avancé, et peu de cultivateurs étaient pourvus de garçons, de femmes ou de grands enfants.

Quelques années après, feu M. Dessaulles fut député à l'Assemblée, et il était naturel qu'il en embrassât la cause populaire, qu'il soutint toujours jusqu'à sa mort avec indépendance et fermeté. Rien ne le révoltait, comme l'injustice; l'idée seule de l'oppression le faisait souffrir. La simple lecture d'un trait de tyrannie le révoltait, il jetait le livre en maudissant les tyrans. Le plus bel héritage qu'un Suisse puisse léguer à ses descendants, ce qu'il ne peut se dispenser de lui donner avec la vie, l'indépendance et la liberté; tel était le présent que feu M. Dessaulles reçut de ses ancêtres. Sentiment naturel chez lui, et que l'habitude de vivre dans un pays et sous un gouvernement libre sut accroître, et qui se fortifia par les petites épreuves et contrariétés qu'il rencontra dans les divisions qui travaillaient la province.

Après une telle vie, la mort n'était pas à craindre. La maladie l'asségea près de six mois avant la fin de sa vie; il supporta ses attaques avec calme et résignation; sa patience fut admirable, elle dut paraître surnaturelle dans un homme naturellement prompt et qui n'avait jamais auparavant souffert aucune incommodité, il conserva jusqu'au dernier moment sa pleine connaissance et il put se voir mourir. Environ une heure et demie avant sa fin, il appela son neveu, lui tendit la main en lui disant: « adieu, c'est fini. » Il embrassa sa femme et ses enfants en pleurs. Le ministre de la religion lui adressa les dernières paroles de consolation; il répondit à ses questions, professant une vive foi, il continua avec souffrance encore environ une demi-heure et rendit l'âme sans plus d'effort qu'un enfant.

Et dans ce dernier moment surtout terrible pour celui qui se voit aller jusqu'au dernier instant, l'œil le mieux exercé à lire dans sa figure les moindres émotions du cœur, peut rendre témoignage qu'il n'y vit jamais la moindre trace de crainte, de doute et de faiblesse. Toujours même présence d'esprit, même courage, même fermeté, qualités naturelles chez lui, mais auxquelles la religion donnait alors un relief admirable.

Ainsi mourut l'hon. Dessaulles, samedi le 20 juin 1835, dans la 69^e année de son âge. Sa mort annoncée aux proches des différentes paroisses le lendemain fut un deuil général. Mardi le 23 une foule immense de parents, censitaires et étrangers le conduisit au dernier asile. Une garde d'honneur, l'arme renversée, suivait le corps porté par quatre capitaines et deux anciens marguilliers. Le deuil était un de ce corps—quatre vieux amis soutenaient les coins du drap. Une musique d'amateurs soupirait des airs lugubres et plaintifs, le canon à des intervalles réglés étonnait l'air de ses longs gémissements, l'église par les soins des messieurs du village était tendue de noir avec un goût dont l'effet était merveilleux; un chœur nombreux et choisi entonnait des chants religieux, tristes et majestueux.—Chœur nombreux, musique vocale et instrumentale, lumières innombrables, tristesse profonde, deuil général; qui pourrait oublier l'impression d'une pareille scène? Qui n'ambitionnerait une renommée semblable à celle de l'honorable Dessaulles? Qui ne sait que le peuple idolâtre de parcs hommes? Un culte par les attend. Les hommes honnêtes et vertueux comme lui sont les divinités de tous les pays. Quel plus beau monument que celui qui est placé dans tant de cœurs reconnaissants? Quel plus beau culte que l'hommage de tous les vrais honnêtes gens? Une parole renommée est immortelle et sert de protection aux générations futures de l'homme vertueux qui en est l'objet.—*Communiqué.*

Vol.— Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs s'introduisirent dans la demeure de L. Doyon, éc. de St-Ours, et en enlevèrent de 250 à 260 livres de lard. Les déprédateurs au nombre de 5 ou 6 n'ont pas encore été reconnus.

TOUTES les personnes endettées envers la Fabrique de Notre-Dame de Québec, pour arriérés de Cens & rentes, Lods & ventes, rentes de bancs, loyers de maisons, frais funéraires ou autrement, sont priées de payer sans délai, entre les mains du soussigné, Procureur de la dite Fabrique. Cus: M. DEFOY, Rue St-Joseph N^o. 14.

Le soussigné n'est transporté son ETUDE au n^o 3, rue St-LOUIS, près de la Cour de Justice, en la maison dernièrement occupée par M. Géo. Welling, voisin de celle de A. GUY, Ec. Avocat. Maï 1835. LOUIS PANET, Notaire.



QUEBEC :

VENDREDI, 17 JUILLET, 1835.

Les derniers journaux mentionnent que lord Farnham, lord Gosford et lord Fitzwilliam ont eu des entrevues avec le Ministre Colonial. On suppose que c'est à l'égard des affaires du Canada.

Le Courier du 29 dit: "On assure que le comte Gosford doit se rendre en Canada, à la place du comte Amherst."

Le paquebot du 8 juin ne peut tarder d'arriver maintenant, attendu que le paquebot du 1er juin a laissé les côtes d'Angleterre le 6, et qu'on a des nouvelles jusqu'à ce jour. On en aurait même de Liverpool le 5 juin, si le Capitaine du Celia arrivait en ce port, eut apporté quelques journaux avec lui. L'indifférence de plusieurs des capitaines qui font la navigation du Canada, dans les circonstances actuelles, est vraiment inexplicable. Il faut que ces gens soient bien ignorants ou bien apathiques, pour ne pas savoir ou sentir l'importance que les colons Canadiens mettent maintenant à recevoir des journaux récents d'Angleterre. De pareilles omissions sont loin de faire honneur aux capitaines de la marine anglaise.

On lit dans la Gazette de Québec:— Des lettres particulières de Londres du 30 mai, mentionnent qu'on ne connaissait alors ni la nomination du nouveau gouverneur ni celle des commissaires. Lord Gosford avait eu plusieurs audiences du secrétaire des colonies, et les bruits circulaient qu'il pourrait se rendre en Canada.

ASSOCIATIONS!!! Le comté d'Yamaska devait s'assembler le 11 courant pour s'organiser en association; celui de Rowville pour le même objet, hier, et celui de Châteauguay s'est assemblé le 6.

Nous avons le plaisir d'annoncer aussi que le livre de souscription pour l'Association de Réforme de Québec, est ouvert, et que dans peu de jours l'Association sera en pleine opération. Nous espérons que le District de Québec ne restera pas en arrière, et que tous les comtés s'organiseront sous peu de temps. Nous arrivons au port, aucune partie du pays ne recule devant un dernier effort.

Si c'est toujours pour nous une tâche pénible que d'avoir à exposer les écarts des autorités, c'est toujours une tâche agréable que d'avoir à repousser les attaques injustes dont elles peuvent être les objets, surtout si ces attaques se rapportent à des actes judiciaires, rien n'étant plus important dans une société que l'administration de la justice soit protégée contre toute imputation injuste.

Dans le cours du terme actuel de la cour des sessions de quartier, savoir samedi, M. LAYFIELD eut à subir son procès pour assaut et batterie contre le Dr. COLCLOUGH. Le corps du délit consistait en ce que le premier avait tiré le nez du dernier à la suite d'une querelle qu'ils eurent dans le chemin Craig. D'après le rapport qui a paru de l'affaire dans la Gazette de Québec, il ne paraît pas que l'offense ait été prouvée d'une manière bien claire et bien positive. D'un autre côté on nous informe que la provocation avait été très forte. D'après ces circonstances, et considérant en outre que ces Messieurs étaient deux gentilshommes, et que tous deux résidaient à une grande distance de la ville, la cour prononça immédiatement son jugement condamnant M. LAYFIELD à cinq chodins d'amende, sans frais. La Gazette en rapportant ce fait remarque que "M. LAYFIELD fut déchargé, "apparemment fort content d'avoir eu le "bonheur de rencontrer un juge si doux." Cette dernière phrase est une odieuse calomnie lancée contre M. Wm. HENDERSON, président de la cour, calomnie qui s'explique sous la plume de la Gazette, lorsqu'on se rappelle que MM. LAYFIELD et HENDERSON sont reconnus pour être des Réformistes, tandis que le Dr. COLCLOUGH est reconnu pour être un Constitutionnaliste. La Gazette rugit lorsqu'elle voit Thémis, nous ne dirons pas, douce, mais juste et impartiale, envers ses antagonistes. Toute personne qui pèsera toutes les circonstances de l'affaire, reconnaîtra que la conduite du juge en cette occasion est d'une convenance parfaite.

Le Vindicator annonce que le grand Jury a mis devant la cour des sessions de quartier maintenant siégeant à Montréal, l'acte d'accusation produit contre ANDREW DOYLE pour assaut avec intention d'assassiner le Dr. O'CALLAGHAN.

On se rappelle que feu Wm. Finlay, Ecr., a fait un legs de £1000 à la Corporation de Québec, pour des améliorations dans la Base-Ville. Le Conseil de Ville n'ayant pour le moment aucune amélioration convenable à faire dans ce quartier, a remis l'emploi de ce don libéral. L'hésitation du Conseil de Ville s'explique par la considération qu'un pareil don doit être appliqué de manière à laisser un monument apparent et durable de la libé-

rité du donateur, et c'est sans doute l'occasion qu'attend le Conseil de Ville.

Il a été débarqué en ce port, cette année, 3,000 minots, et à Montréal 13,000 minots de blé venant d'Europe. On en fait autant de certains bois de la Baltique, qu'on a transportés aux Colonies inférieures, et qu'on a fait entrer sur les marchés d'Angleterre comme bois colonial. Ce sont les droits protecteurs qui amènent ce résultat. Plutôt ces droits seront abolis, mieux ce sera. De deux choses l'une, ou ils tournent l'industrie des colons vers des branches de commerce qui ne conviennent pas au pays, et y créent des ressources précieuses qui devront se tarir tôt ou tard en causant des bouleversements affreux dans la prospérité des colonies; ou bien ces droits font que les colons négligent les moyens de produire au meilleur marché possible les articles de leur exportation, ce qui a l'effet assuré de tenir l'industrie du pays en arrière de celle des autres pays. Que l'Angleterre ouvre tous les ports de l'univers à nos produits, et qu'elle soulage sa population des droits protecteurs, c'est le mieux et pour nous et pour elle, mais pour elle surtout, qui n'a pas beaucoup à craindre la concurrence des manufacturiers étrangers.

Nous appelons l'attention du lecteur sur l'annonce publiée dans cette feuille concernant l'ouvrage déjà annoncé de M. Girou sur le Bas-Canada, dont la première livraison est à vendre à cette imprimerie; elle comprend 63 pages in quarto, petit caractère. Nous n'ajoutons rien aux éloges que les journaux ont déjà faits de cet ouvrage, si ce n'est d'ajouter que, ne fut-ce que comme collection de faits, les notes diverses sont indispensables dans les bibliothèques de tous ceux qui suivent les affaires du pays. Nulle part on ne saurait trouver réunis la masse de renseignements instructifs qu'elles renferment. M. Girou aura bien mérité de son pays adoptif, s'il peut compléter l'ouvrage qu'il a commencé avec tant de succès.

Nous appelons l'attention du lecteur sur le Prospectus de la publication des discours de l'honorable D. B. VIGOR, dans la dernière session. Nous n'avons pas besoin de faire l'avantage public et particulier de la publication proposée: l'expérience consommée, les connaissances approfondies jointes aux talents transcendans de l'auteur de ces discours, sont une garantie plus que suffisante que le pays retirera beaucoup de profit de leur publication, en même temps que les particuliers y trouveront une instruction inappréciable sur nos affaires politiques. Une pareille publication ne pouvait mieux venir que dans un temps où chaque jour peut amener dans notre capitale un nouveau gouverneur, avec une mission de réforme et de conciliation.

LES Jumeaux Siamois.—Les journaux de Montréal annoncent l'arrivée en leur ville de cette curiosité naturelle, l'une des plus intéressantes qui ait encore existé. Les Jumeaux Siamois sont deux enfants mâles, nés dans le royaume de Siam. Leurs deux corps sont unis par une forte bande à la partie inférieure du sternum de chacun. Ils furent emmenés de Siam en 1829 par le Capt. Coffin, et montrés dans les principales villes des Etats-Unis et d'Europe.

"La substance qui les unit, dit le Dr. Warren, de Boston, qui les a examinés, est une masse de deux pouces de long par en haut et d'environ cinq pouces par en bas. Sa largeur du haut en bas peut avoir quatre pouces, et son épaisseur en position horizontale, deux pouces. A son extrémité inférieure on aperçoit un ombilic, à travers lequel passait un seul cordon ombilical qui nourrit les deux enfants dans l'état de fœtus. Plaçant ma main sur cette substance que je dénommerai le cordon, je fus surpris de la trouver extrêmement dure. Après un examen plus attentif, je trouvai que cette dureté n'existait qu'à la partie supérieure du cordon seulement, et qu'elle se prolongeait jusque dans la poitrine de chaque enfant. Le suivant en remontant, je trouvai qu'il était formé par une prolongation du cartilage ensiforme du Sternum, ou l'extrémité de l'os de la poitrine. La largeur de ce cartilage est d'un pouce et demi; il peut avoir environ un huitième de pouce d'épaisseur. Les cartilages projetant de chaque Sternum se rencontrent en faisant un angle, et paraissent alors liés par un ligament de manière à former une jointure. Cette jointure se meut par en haut et par en bas, de même que de côté; ce dernier mouvement se fait de manière que lorsque les deux enfants tournent dans l'une ou l'autre direction, les bords du cartilage se ferment et s'ouvrent. Si l'on touche au milieu le lien qui les unit, tous deux ressentent l'attouchement; mais à un demi-pouce du milieu, il n'y en a qu'un qui le ressent. Ces enfants se nomment ENG et CHANG. Ils naquirent en mai 1811, de parents chinois, et ont par conséquent 24 ans maintenant. Leurs parents étaient très pauvres, et jusqu'à un moment où ces jeunes gens laissèrent leur endroit natal, ils s'occupèrent de pêche, et à faire de l'huile de coco, à garder les volailles, &c., pour le support de leur famille. Ils ont environ 5 pieds et deux pouces de haut, sont bien faits et musculeux. On les a vus porter à cent pieds de distance une personne du poids de 250 livres. Ils sont agiles, marchent et courent avec vitesse, et sont aussi bons nageurs. Ils ont l'intelligence pénétrante, et jouent fort bien aux Echecs et aux Dames. Ils sont affectionnés, d'un commerce aimable et d'une conduite régulière. Ils ne conversent jamais ensemble, si ce n'est de se faire quelquefois une simple remarque, ce qui s'explique par le fait que l'expérience leur étant commune, ils n'ont rien à se communiquer. On a souvent essayé de les engager dans des conversations séparées avec différentes personnes, mais on n'a jamais réussi, attendu qu'ils sont invariablement

portés à diriger leur attention sur la même chose tous deux à la fois. On remarque la plus grande union dans leurs mouvements, l'un concourant toujours avec l'autre, de sorte qu'ils paraissent n'être mus que par une seule intelligence. Dans leurs occupations et amusements on ne les a jamais entendus prononcer une seule parole l'un envers l'autre. Ils ont faim et soif en même temps, et ils prennent la même quantité de nourriture. Ils sentent le besoin du sommeil et se réveillent en même temps. Les médecins ont traité de la possibilité de les séparer sans danger; le plus grand nombre croient la chose impossible. Ce qui précède est tiré d'un article écrit en 1832."

Le Mercury dit que les Jumeaux Siamois ont pris des logements en cette ville, et qu'ils se proposent d'être ici vers le 20 courant.

"* Il s'est glissé une erreur dans l'état du trésorier des chemins des deniers déposés sous le contrôle de la corporation de Québec, et publié dans le Canadien du 15 courant, cet officier nous a prié de la corriger en disant que les mots suivants sous le chapitre de "DEPARTEMENT DE FER"—"Payé comme un récomposé à la compagnie du feu n. 1 pour avoir été renflé la "première à l'incendie à Près-de-ville," doivent être remplacés par les suivants—"Payé comme un récomposé à diverses compagnies pour avoir été renflés les premières à certains incendies."

Nous n'avons que le temps d'appeler l'attention à l'annonce concernant l'ASSEMBLEE PUBLIQUE convoquée pour le 15 au sujet du CHEMIN A LISSES entre Québec et Portland, cette année ne nous ayant été remise qu'au moment où nous mettions sous presse.

Les courses des Trois-Rivières doivent avoir lieu le 25 et le 29 courant.

Le guet arrêté avant-hier dans la nuit sur la côte d'Abraham deux individus suspects, portant des indiennes et autres effets enroulés dans une couverture et un couvrepied. Les personnes auxquelles de pareils effets peuvent manquer pour aller au Bureau de la Police, ont sous déposés les articles ci-dessus. Les deux individus arrêtés se nomment Thomas Pelletier et Pierre Gagnon.

Il paraît que Lundi de hier dans la nuit il a été commis un attentat contre le collège de Montréal. Le Journal qui signale cette circonstance ne donne aucun détail, faute de temps, mais il dit que les coupables sont connus et vont être poursuivis pour escalade, bris de maison et tentative d'incendie.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Lundi soir, entre onze heures et minuit, M. le docteur Augin, du 66ème de ligne qui stationne dans cette garnison, revenant de chez le lieutenant Amisworth, faubourg St. Louis, fut assailli à quinze pas des escaliers qui conduisent à l'Ange-des-Mères, en dehors du glacis des fortifications, par trois hommes, dont l'un le saisit à la gorge et le reuint tandis que les autres lui arrachèrent son habit, sa veste et son chapeau, lui enlevèrent une montre d'un grand prix, qui avait une chaîne de rohan noir, avec deux cachets d'or, une amulette et une cornaline, gravés de l'encolure d'un lion, semblable à une sur la montre. Les brigands, après cela battirent cruellement M. Augin à coups de bâtons, et lui ordonnèrent de se lever incessamment sans mot dire au péril de sa vie. Regagnant des forces, M. le docteur Augin, quoique bien faible, retourna chez M. Amisworth, qui aussitôt révéla plusieurs des voisins qui se mirent à la poursuite des voleurs; peu après ils en aperçurent deux, mais ne purent en arrêter qu'un, que le doct. A. reconnut être l'homme qui l'avait pris à la gorge. Cet homme est le nommé John Dwyer, vieux délinquant bien connu. Conduit à la police, il fut prévenu du crime et mis en prison. Dans le défilé M. le docteur Augin perdit une tabatière d'argent, qui fut trouvée le lendemain matin par deux filles, qui la portèrent chez M. Connolly, aubergiste, plaines d'Abraham, et l'offrirent en vente, mais M. C. soupçonnant qu'elle avait été volée, les fit conduire à la police.—Gaz. de Québec.

Le nommé James Freely, irlandais, domicilié à Frampton, fut transporté à l'hôpital de mer ne hier, ayant reçu de graves blessures au corps et à la tête en tombant, à ce qu'il paraît, du haut du coteau Saint-Genevieve. L'on s'empresse de le sauver. Un des magistrats employés sur le portique de l'hôpital de marine, est tombé hier de près de 40 pieds de hauteur, sans s'être dangereusement blessé.—Ib.

Le brick Mars, échoué à l'Islet, condamné et vendu, a été relevé et amené ici avant-hier soir par le bateau à vapeur le St-Laurent.

Le Speculator, Jackson, se rendant à Québec, a échoué sur les battures de l'île aux Lièvres, lundi matin, pendant une épaisse brume, et faisait deux pieds d'eau par heure. L'on espérait pouvoir le relever le même soir.—Ib.

Le steamboat St-George s'est rendu à Montréal mardi en 17 1/2 heures; et nous lûmes hier l'après-midi à 2 heures et demie, des extraits des journaux de Québec imprimés lundi près de six heures du soir, et ré-imprimés à Montréal, mardi, c'est-à-dire en 45 heures, dont 8 ou 9 au moins ont été passés à Montréal par le steamboat. Ceci est une preuve de l'avantage d'avoir des bateaux à vapeur qui transportent des passagers seulement, sans remorquer des bâtiments; alors on pourrait se rendre à Montréal en 18 heures, et descendre en 14 et même deux ou trois heures de moins, si l'on faisait quelques améliorations nécessaires.—Ib.

MONTREAL, 14 juillet.—Hier soir, un incendie éclata vers 10 heures, dans la propriété, rue Saint-Paul, occupée par M. L.-L. Pinsonnault et messieurs G. et N. Ducondo, joignant les magasins de messieurs P. Mc-Gill & Co. En peu d'instants les flammes s'étendirent à toutes les parties de l'édifice, et sous peu, la couverture écroula et détruisit l'intérieur de l'édifice, ce qui empêcha les ravages du feu. La maison et les épaves étaient assurées à M. Ducondo. Nous regrettons d'apprendre que M. Ducondo a perdu au-delà de £4000 en marchandises; son compte ses livres qui contenaient des comptes non payés au montant de £9000. Il était assuré pour £1500. L'on n'a pu sauver que très-peu de meubles ou de marchandises. Quelques-uns de la famille l'ont échappé

be. Nous n'avons pu vérifier la perte de M. Pinsonnault.—Vindicator
M. Cornack a une assurance de £1500 sur sa maison, au bureau de l'Alliance, et nous croyons que les MM. Ducondo sont assurés au même montant à l'assurance de Québec.—Gaz.

[A Mr. l'Éditeur du Canadien.]
Monsieur,—Permettez-moi de me servir de nouveau de votre Papier pour signaler à nos concitoyens que nous avons dans notre cité des manufactures qui ne le cèdent en rien à celles de l'étranger. J'ai visité l'établissement du vénérable Mr. Perrault, situé faubourg St. Louis, rien ne fait plus de plaisir que de voir les ouvrages qui y sont manufacturés sous la direction de ce bon et estimable citoyen, d'un penchant d'avancer les arts et les sciences. J'ai aussi visité la manufacture de chapeaux de Mr. Coriveau, rue St. François, c'est de Mr. La-Violette, maître menuisier, rue Ste. Anne, aussi celle de Mr. McKendry, rue Ste. Famille. En voyant ces établissements, on sera convaincu que nous avons ici ce que nous faut à peu près, et que nous devons encourager autant que possible, nos manufactures, et moins que possible donner de l'encouragement à celles d'ailleurs.

UN AMI DES ARTS.
N. B.—Si le temps me le permettait, je me ferais un plaisir de mentionner quelques autres établissements, où l'on enseigne les arts mécaniques. J'aurai peut-être occasion de revenir sur ce sujet.

AUX CORRESPONDANTS. L'écrit signé ANTI-STATU quo, et celui de son ami G. D. nous concernant principalement, nous espérons que l'auteur nous excusera facilement de ne pas le publier. Nous aimons à pratiquer le pardon d'injures surtout envers ceux qui le prêtent, ne fut-ce que pour leur montrer que leurs legs ne sont pas perdus. Nous n'aimons pas non plus à réveiller de vieilles querelles pour n'ajouter à rien autre chose qu'à de nouvelles querelles.

N. B.—Les personnes qui nous adressent des obligations sont priées de les faire courts, ou bien de les écrire dans un langage grammatical. Nos occupations ne nous permettent véritablement pas en certains temps de relaire les longs écrits qu'on nous adresse.

ETAT COMPARATIF des arrivages, tonnages et émigration de Québec, depuis l'ouverture de la Navigation, jusqu'au 16 inclusivement, avec ceux de l'année dernière à la même époque:—

Faiteux.	Tonnages.	Émigrés.	Départs.	
1834.	535.	139,645.	32,028.	446
1835.	534.	133,934.	7,601	453

Différence 4. 14,376. 14,427. 7

POSTSCRIPTUM.—Le British America, arrivé cette après-midi, a apporté la nouvelle de l'arrivée à New-York du paquebot du Havre, avec des journaux de Paris du 5 juin.

Rien de bien important.

La question de l'intervention en Espagne n'était pas encore décidée, mais elle avait l'air de l'être sous peu en faveur de la reine Christine.

La Chambre des Pairs avait condamné neuf individus qu'avaient signé la lettre aux prisonniers d'avril; Andry de Puyraveau était du nombre.

Le 1er juin le Ministère anglais avait été interrompu sur la question d'Espagne. Lord Melbourne avait été la question, en disant qu'il s'en traiterait le lendemain.

FOR SALE AT THIS OFFICE
THE following BOOKS:—
THE POOR MAN'S MANUAL with Ordo, Do, Do, single,
The PATH TO PARADISE,
KEY OF Do Do.—16 June 1835.

AVENDRE à cette imprimerie quelques exemplaires, NOTES DIVERSES SUR LE BAS CANADA.—Prix 3s.
14 juillet 1835.

AVIS PUBLIC.—Les personnes favorables à la construction d'un CHEMIN A LISSES entre Québec et la LIÈGE PROVINCIALE, et de là jusqu'à Portland, dans l'état du MAINE, sont priées de s'assembler à la BOURSE DE QUÉBEC, LUNDI, PROCHAIN, 18 courant, à MIDI, pour prendre en considération l'expédition de pétitionner Son Excellence le Gouverneur en Chef, lui demandant de nommer un Ingénieur habile pour explorer avec le Colon Lloco le Parc des Etats-Unis, les Vallées des rivières Chaudière et Etchemin; et pour assurer de la meilleure route pour un tel chemin à Lisses. Aussi, qu'il plaise à Son Excellence de donner l'appui du Gouvernement à l'entreprise, en recommandant l'octroi d'une charte royale pour incorporer une compagnie à être formée, ou de telle manière que Son Excellence jugera plus avantageuse à l'intérêt public.
Québec, 17 Juillet 1835.

NOTES DIVERSES SUR LE CANADA,
PAR ANRUY GIROU, Cultivateur à Varennes.

PREMIERE livraison, maintenant à vendre à l'imprimerie Canadienne.—Prix de chaque livraison 3 chelins. La souscription est encore ouverte; mais après la seconde livraison le prix sera augmenté.
17 juin 1835.

PROSPECTUS.
Le compte qu'on a rendu des Débats du Conseil Législatif d'hiver dernier a dû paraître bien imparfait. Cependant des Notes avaient été prises de plusieurs des discours de nos membres de ce corps. Ceux de l'honorable D. B. VIGOR, prononcés le 4 mars dernier sur le Bill de la Chambre d'Assemblée pour la nomination d'un Agent de la Province, sont de ce nombre. Ses observations à ce sujet étaient des idées pour un Journal; mais, considérant leur importance, le rapport qu'elles ont, en grande partie, à sa Mission en Angleterre, l'avantage de les lire de suite au lieu de les voir par morceaux détachés, nous engage à proposer de les imprimer en Pamphlet par souscription. Il sera d'environ 70 pages octavo. Nous osons nous flatter que le public en sera saisi, surtout quand il verra le tableau de l'état de la Province.

Le prix de la souscription sera de 2 chelins Montréal, Juin 1835.

UNE LISTE DE SOUSCRIPTION EST DÉPOSÉE AU BUREAU DU CANADIEN, Québec, No 8, rue Lanctôt.

ON a besoin d'une personne pour servir dans une auberge, qui entendra les deux langues et soit bien recommandée.—S'adresser au bureau.
15 juillet 1835.

ON a besoin d'une PERSONNE comme MEUNIER, qui soit bien entendue dans le MOULIN à FAHINE.
S'adresser au Bureau.—10 Juillet 1835.

AVENDRE à bas prix, à l'usage des Collèges, REGLEMENT DE VACANCES POUR UN ECOLE.—S'adresser à ce Bureau.
17 juin 1835.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUÉBEC.
PATRONNE:
LA TRÈS-HONORABLE MILADY ATHER.

ON a besoin d'une Institutrice pour prendre le soin et la direction de la dite école à commencer du 1er Août. Il sera reçu des propositions à cette fin d'ici à la fin du courant. La Dame ou Demoiselle qui se présentera doit bien entendre les langues française et anglaise de manière à pouvoir enseigner à lire et à écrire et l'arithmétique. Cette école est conduite d'après le système de M. Lancaster. Les propositions doivent être envoyées à Madame VANPELSON, présidente, ou à Mademoiselle BUTEAU, secrétaire de la dite société, qui informera celles qui feront des soumissions, du salaire qui sera alloué par la société. Les personnes qui voudront se présenter doivent être pourvues de bonnes recommandations.

Par ordre,
FLORE BUTEAU,
Secrétaire.

Québec, 10 Juillet 1835.

VENTES PAR ENCAN.
VENTE DU SOIR.

Par G. D. BALZARETTI, à sa chambre d'encaen, rue du Palais, No. 9, ce SOIR, le 17 du courant à SEPT heures, (postivement sans réserve.)

UNE quantité de Fusils, pistolets, cannes avec épées et pognards, stilettes, rasoirs avec et sans boîte, cuillers de table et à thé de Britannia Metal, cuillers à thé de fer porte feuilles, des argents et d'acier, etc. etc. etc.

Un assortiment très-étendu de BIJOUTERIE, consistant en:—Pendants d'oreilles, épinglettes, bracelets, agrafes, boucles de vestes, chaînes de col avec croix, gards montre d'argent, clefs et cachets de montre, lunettes, jones de corail, fourchettes d'argent pour les tables, cuillers à thé d'argent, etc.

Quelques lots de canifs de 24, 20, 16 et 12 lames, ciseaux sur cartons, de la meilleure qualité, avec autres articles trop long à détailler.

Conditions—Argent comptant.—17 juillet 1835.

AVIS
VENTE POUR LES ASSUREURS.

LES voiles, Cables, Ancres, Manœuvres, câbles et autres articles agréés par le Navire MARSHALL MACDONALD, de Londres, W. P. SMITH, Maître, naufragé sur les Battures entre l'île Barabé et Rimouski, seront vendus SAMEDI prochain, 18 courant, au profit des Assureurs et autres intéressés, au Quai de la Bourse du Cap aux Diamants, on loti tels qu'ils sont détaillés dans les affiches.

La vente commencera à UNE heure.
MARTIN CHINIC,
E. & C.

Québec, 16 Juillet 1835.

Vente de quincaillerie continuée.—pour clore des consignations:

Par MAXHAM & BOURNE, aux magasins de M. THOMAS ELMHIRST, rue Saint-Antoine-Matlot, SAMEDI prochain, 18 du courant, à UNE heure, sans réserve.

SON riche fond de Magasin de QUINCAILLERIE, consistant en couteaux et fourchettes de table à manches d'ivoire et de corne de cerfs, couteaux de poche, rasoirs, ciseaux, cuillers de table et à thé, de Britannia Metal; seaux de travers et égouines, robes à lire, fusils, faucilles, faux, poires, sacs à plomb et banderoles à paterne, meilleur acier double de Crowley; un assortiment de limes, outils de menuisiers, etc. etc.

Québec, 16 Juillet 1835.

Par J. M. FRASER & Co, à leurs magasins, le SAMEDI, 18 du courant, à UNE heure, postivement SANS RESERVE, pour clore des consignations.

CENT TRENTE-SIX douzaines de limes assorties,
13 Selles et Brides complètes,
1000 lbs. de fil à saumon et un assortiment de quincaillerie consistant en peintures, vis, brochettes pour souliers, cuillers, couteaux et fourchettes, couteaux de poche, serures, paniers à pain, etc. etc.

AUSSI,
10 paniers de verrerie commune, etc. tapis de foyer, faux et manches de faux, faucilles, denture noire, verte et brune, chaînes et E-t-s-à-c, vins, raisins en quarts, savon, vinaigre, etc. etc.

AUSSI,
20 pièces de Génivère supérieur,
5 balles de fil à carder.

Tout à draps, de Dundee, Oasabargh et toile à voile blanche et brune.

Québec, 16 Juillet 1835.

LUNDI prochain, 20 courant, à UNE heure précise, sera vendu au profit des Assureurs et autres intéressés, au Quai de Bateau, par les Soussignes

LE Navire MAJESTIC, tel qu'il est maintenant ou étant à l'île aux Lièvres.

Toutes les voiles, Manœuvres de Perroquet, Etats, rhabauds et drisses roulantes,
1 ancre de touée,
1 petite ancre de touée,
3 bouées,
1 haussière.

Ecoutes et drisses de Perroquet de chaîne. Les chaînes appartenant au vaisseau avec trois bousoles et divers autres articles, sauvés du naufrage.

J. M. FRASER & CIE.
Québec, 16 Juillet, 1835.

VENTE ETENDUE DU SOIR.
Par encan seront vendus LUNDI prochain, le 20 courant, aux Chambres d'Encaen du sous-sol, sans réserve, les marchandises suivantes reçues par le Paquebot d'Halifax, consistant en riche assortiment de

BUREAUX et boîtes à toilettes portatifs de Messieurs, Couteaux et fourchettes de table à manches d'ivoire (balance) avec dépeçeurs assortis, do. do. à manches d'os, Cuillers argentées de table, à dessert et à thé avec Cuillers do. à soupe, grandes bols, Cuillers à sauce et couteaux à beurre, 1 set de couteaux et fourchettes à dessert do. Pincettes à sucre, 1 montre d'or supérieure lever paten é, plusieurs do. d'argent do. 1 belle chaîne d'or à montre, porte-crayons d'argent patenés avec plombs extra, bracelets de gout, anneaux de doigts, pendants d'oreille d'or et de jas, Épinglottes, chaînes, Épingles, boucles d'éméranade, boutons à chemises, cachets et clefs d'or, Dames, Canif, boîtes musicales, couteaux et canifs, rasoirs, Égouines d'acier d'Allemagne, Chemises de cuir, agaff's, Pieds de-ros d'un pied et deux pieds, peignes d'ivoire, aiguilles à trous d'or, plumes d'Hambro, dessins et autres articles, bottines et souliers pour Dames, souliers pour hommes et enfants, chapeau boîtes à barbe et une grande variété d'autres articles trop longs à détailler.

.....AUSSI.....
1 fusil à double canon de seconde main, de la fabrique de Mantou.

Conditions de la Vente.—ARGENT COMP. TANT.

La Vente commencera à SEPT heures,
G. D. BALZARETTI,